



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppressions de classes dans l'Yonne : entre discours et réalité

Question orale n° 649

Texte de la question

M. Julien Odoul appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la contradiction flagrante entre ses engagements publics et la politique scolaire qu'il conduit dans le département de l'Yonne. Le 12 février 2026, M. le ministre adressait aux parents d'élèves de France une lettre solennelle affirmant sa volonté de faire de l'école « un lieu où chaque enfant puisse grandir et apprendre en paix » et rappelant son rôle fondamental dans l'égalité des chances. Ces mots méritent d'être mis en regard des actes. Car dans l'Yonne, la préparation de la carte scolaire 2026 se traduit par la suppression annoncée de 21 postes dans le premier degré et plus généralement, dans l'académie de Dijon, de 83 postes dans le second degré, menaçant directement des établissements ruraux déjà fragilisés. Depuis 2016, ce département a perdu 229 classes. Cette hémorragie continue d'appauvrir l'école publique et accélère le déclin de territoires ruraux déjà en recul de services publics. Lors de la conférence des territoires en juillet 2017, Emmanuel Macron faisait pourtant la promesse solennelle qu'aucune classe ne serait contrainte à la fermeture en milieu rural. Neuf ans plus tard, force est de constater que cette promesse n'a jamais été tenue. L'exemple du collège Gaston-Ramon de Villeneuve-l'Archevêque illustre avec une acuité particulière l'absurdité de cette politique. Cet établissement est classé en Territoire éducatif rural, dispositif censé garantir l'égalité des chances et renforcer l'ambition scolaire dans les zones les plus fragiles. Or c'est précisément ce collège qui se voit menacé de la fermeture de trois classes, ce qui conduirait à des effectifs de 30 à 31 élèves par classe. Supprimer des classes dans un établissement que l'État lui-même a désigné comme prioritaire au titre de l'équité territoriale est une contradiction que rien ne saurait justifier. Par ailleurs, le choix de différer la publication officielle de la carte scolaire après les élections municipales de mars 2026 prive délibérément élus, enseignants et familles d'un débat transparent ; une méthode qui confond prudence politique et dissimulation. Il lui demande dès lors pourquoi la logique budgétaire prime sur l'enjeu pédagogique, alors que la baisse démographique pourrait au contraire être mise à profit pour réduire les effectifs par classe et améliorer les conditions d'apprentissage. Il lui demande également quelles garanties concrètes le classement en territoire éducatif rural offre réellement aux établissements concernés, dès lors qu'il n'empêche pas la suppression de classes et n'est assorti d'aucune protection effective des moyens alloués. Enfin, il lui demande s'il entend répondre à la demande de moratoire sur toutes les fermetures de classes dans l'Yonne pour 2026, formulée par courrier le 19 février 2026, restée à ce jour sans réponse.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 649

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [17 mars 2026](#)